

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 09 AVRIL 2010**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 09 avril 2010, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Jamon a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

• **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs :**

Compte de gestion et compte administratif de la commune :

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -209 879.92€ en investissement et de + 295 928.72€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +86 048.80€. Le fonds de roulement s'élève à 124 815.26€ en tenant compte des restes à réaliser.

Compte de gestion et compte administratif du CCAS :

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +5 264.22€, soit un fond de roulement de +5 264.22€.

Compte de gestion et compte administratif du service de l'eau :

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -4 017.88 € en investissement et de + 26 404.73€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +22 386.85€. Le fonds de roulement s'élève à 12 386.85€ en tenant compte des restes à réaliser.

Compte de gestion et compte administratif du service assainissement :

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +35 323.22€ en investissement et de +20 992.82€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +56 316.04€. Le fonds de roulement s'élève à 17 352.04€ en tenant compte des restes à réaliser.

Compte de gestion et compte administratif du service chaufferie :

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de 18 256.23€ en investissement et de -16.39€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +18 239.84€.

Compte de gestion et compte administratif du lotissement le Clos du Fangeas :

Ce budget n'a pas fonctionné en 2009.

Compte de gestion et compte administratif de la section de Menteyres :

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +3 811.23 € en investissement et de +5 530.11€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +9 341.34€.

Les sections de Sassac, Sarzols, Les Crozes, Salettes n'ont pas fonctionné.

Après en avoir délibéré et après que M. le Maire eut quitté la salle, le conseil approuve à l'unanimité, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2009 des différents budgets.

• **Vote des taux d'imposition :**

M. le Maire rappelle au conseil que la taxe professionnelle est supprimée à compter de 2010 et qu'en contrepartie les collectivités recevront une « compensation-relais » versée par l'Etat. Il souligne qu'en votant un taux-relais égal à celui de l'ancien taux de la TP (9%), la commune percevra, pour cet exercice, l'équivalent du produit qu'elle a reçu en 2009.

Le produit fiscal global attendu pour 2010 est donc constant même si le produit de la taxe foncière bâtie enregistre une baisse résultant de la vacance d'un bâtiment industriel depuis le 1^{er} janvier 2009. Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, rappelle que les taux sont identiques depuis 2002 et qu'ils évoluent uniquement grâce à la progression des bases. Il attire l'attention du conseil en précisant que les bases n'évoluent pas au même rythme que l'inflation et que, chaque année, la commune puise dans ses réserves pour combler le manque.

Après cet exposé, M. le maire propose de ne pas modifier les taux des impôts locaux, le budget pouvant, cette année encore, être voté en équilibre (taxe d'habitation : 8.62 %, taxe foncière : 11.80 %, taxe foncière non

bâtie : 71.81 %) et invite le conseil à voter un taux-relais égal à celui de l'ancien taux de TP soit 9%.
Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition actuels et de voter un taux-relais de 9%.

• **Votes des budgets primitifs 2010 :**

Budget primitif de la commune :

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente la situation financière de la commune. Cette année, le fonds de roulement est nettement supérieur à l'année dernière (124 815€) en raison de l'encaissement des subventions relatives à la réalisation des pistes forestières attendues en 2008 et perçues en 2009. L'endettement est bien maîtrisé (482 200€). L'autofinancement est de 52 235€ déduction faite du remboursement de la dette en capital et de l'excédent reporté de 50 000€. La dotation forfaitaire connaît cette année une légère diminution. Les finances de la commune sont saines, elles permettent d'appréhender le budget dans de bonnes conditions. Néanmoins, la commune doit veiller à continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour conserver un fonds de roulement acceptable. L'exercice n'est pas aisé dans la mesure où les produits stagnent (produit fiscal), voire baissent (DGF) et où les dépenses de fonctionnement (équipement courant, charges de personnel) progressent plus rapidement que les produits.

M. le Maire présente ensuite au conseil les travaux d'investissement prévus au budget dont le montant total s'élève à 566 213.82€ TTC ; ils comprennent notamment la première tranche de rénovation de la mairie pour 315 744€ TTC, l'achèvement des travaux engagés en 2009 pour 134 263.82€ TTC (rénovation de la toiture de l'église, remplacement des menuiseries à l'école, achèvement de la maison des chasseurs, élaboration du PLU et révision de la ZPPAUP, etc.) et la réalisation de nouveaux travaux pour 149 300€ TTC (jardin d'enfants à Fonteline, création d'une décharge de déchets inertes, installation d'une borne de vidange pour camping-cars, réfection de plusieurs voiries, séparation du chauffage de l'église et de la cure, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte par 13 voix pour et 2 abstentions (Eric Jacob et Gilbert Duflos), le budget primitif de la commune qui s'équilibre, en investissement, à 893 386.62 € et, en fonctionnement, à 935 507.75€.

Vote des subventions aux associations :

M. le maire expose au conseil les propositions de la Commission Animation, vie associative qui a examiné les demandes de subventions présentées par les associations de la commune. Il précise que la subvention attribuée à l'association Alègre médiéval est composée de 4000€ additionnés de 1000€ supplémentaires en guise d'encouragement à la nouvelle équipe en place. Concernant la subvention allouée à l'AGUMAA, 1 000€ seront consacrés à l'organisation de la manifestation « Les Iles d'Auvergne ». Aucune subvention n'est attribuée au club de foot dans la mesure où la commune s'est engagée à réparer une fenêtre des vestiaires.

ORGANISMES	PREVU 2009	REALISE 2009	PROPOSITION 2010
SUBVENTIONS			
Amicale laïque	100.00	100.00	100.00
APAJH	600.00	600.00	600.00
Visiteuses Hôpitaux	500.00	500.00	500.00
ADMR	0.00	0.00	400.00
Alègre médiéval	4 000.00	4 000.00	4000+1000
Club des Aînés	100.00	100.00	100.00
ACCA	100.00	100.00	100.00
AC-PG-CATM	100.00	100.00	100.00
Amicale S-Pompiers	400.00	400.00	400.00
Tennis club	350 (+400€ si tournoi)	350.00	300.00
SCA Foot	500.00	500.00	0.00
AGUMAA*	15 000.00	13700 (+1300 photocopies)	15000+7400+1000
Les Amis de la Merisaie	100.00	100.00	100.00
AAPPMA (Pêche)	200.00	200.00	500.00
JSP	800.00	800.00	800.00
Laisse Temps Conter	100.00	100.00	0.00
Donneurs de sang	100.00	100.00	100.00
Les amis d'Allègre	0.00	0.00	200.00
La Neira	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Les vétérans du foot	100.00	100.00	0.00
Comité de jumelage	500.00	500.00	400.00
Ass. G. Tillion	100.00	100.00	100.00
Anim'Allègre	800.00	800.00	500.00

La Boule du mont-Bar	100.00	100.00	100.00
PARTICIPATIONS			
Arbre de Noël école	600.00	600.00	600.00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
Ecole (classe découverte)	0.00	0.00	0.00
AGUMAA (subv informatiq)	0 (+500 si formation)	0.00	0.00
AS Collège (ping-pong)	0.00	140.00	0.00
TOTAL	26 250.00	26 390.00	35 400.00

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, moins une abstention (R. Puech), M. Valentin, B. Christophe, G. Duflos ne prenant pas part au vote, les propositions de la commission Animation, vie associative concernant l'attribution des subventions aux associations.

Budget de l'eau :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, présente au conseil le budget de l'eau qui comporte notamment la reprise des captages à Fonteline pour 68 350€ HT, l'alimentation en eau potable du village de Besses pour 43 000€ HT et la création d'un réservoir à Sarzols pour 31 731€ HT. Pour équilibrer le budget de l'eau, un emprunt de 50 000€ est nécessaire ; son montant sera ajusté en cours d'année dès lors que le coût exact des travaux de Sarzols sera connu.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 176 400.65€ et, en fonctionnement, à 104 600.92€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de l'eau.

Budget de l'assainissement :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comprend, entre autres, la réhabilitation du poste de relevage de la Gare pour 40 200€ HT, l'actualisation du schéma directeur d'assainissement pour 9 000€ HT et le raccordement eaux usées du lotissement Les Doniches pour 4 545€ HT.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 100 058.28€ et, en fonctionnement, à 59 152.24€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de l'assainissement.

Budget de la chaufferie :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, expose au conseil qu'une subvention du budget général de 8 000€ est nécessaire pour équilibrer le budget en sus des 5 000€ versés pour le remboursement du chauffage de la salle polyvalente.

En investissement, l'extension du réseau de chaleur n'est pas inscrite, le bureau d'études chargé de la réalisation de l'étude de faisabilité devant fournir des éléments complémentaires.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 32 337.63€ et, en fonctionnement, à 48 191.34€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de la chaufferie.

Budget du lotissement « le Clos du Fangeas » :

Aucun crédit n'est prévu cette année. La viabilisation des lots pourrait s'envisager en 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget du lotissement.

Budget du CCAS:

Le budget s'équilibre, en fonctionnement, à 7 164.22€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget du CCAS.

Budget de la section de Menteyres :

Le budget s'équilibre, en investissement, à 3 811€23 et, en fonctionnement, à 5 830.11€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de la section de Menteyres.

Budgets des sections :

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les budgets des sections de Sassac, Salettes, Sarzols et Les Crozes.

3. Aliénations de biens de section au village de Salettes :

M. le Maire expose au conseil que la création d'une installation de stockage de déchets inertes sur les parcelles B-34 et B-35 au lieudit Montchaud amène la commune à envisager l'acquisition des parcelles B-60 et B-62, actuellement propriété des habitants de Salettes, pour permettre l'amélioration de l'accès et optimiser la zone de stockage.

Considérant qu'aucune commission syndicale n'est constituée à Salettes, le conseil municipal peut s'y substituer avec l'accord de la moitié des électeurs de la section. Toutefois, en vertu de l'article L2411-16 du CGCT, dernier alinéa, « ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque la vente de biens sectionnaires a pour but la réalisation d'un investissement nécessaire à l'exécution d'un service public [...] ou à l'exécution d'opérations

d'intérêt public. Dans cette hypothèse, seul le conseil municipal a compétence pour autoriser cette vente ».

Le conseil, considérant :

- qu'il s'agit d'aliéner des biens sectionnaux pour la réalisation d'une installation de stockage de déchets inertes qui sera utilisée par des artisans de la commune ou effectuant des travaux sur la commune ;
- que l'opération a pour but la réalisation d'un investissement nécessaire à l'exécution d'un service public, ou, à tout le moins, à l'exécution d'opérations d'intérêt public ;
- que le montant du prix proposé par la commune ne justifie pas une estimation de France-Domaine ;
- que rien ne s'oppose à ce que le règlement ait lieu au comptant ;

décide à l'unanimité, la vente par les habitants de Salettes à la commune des parcelles de terrain cadastrées sous les n°B-60 et B-62 situées et d'une superficie approximative et respective de 11a 25ca et 42a 80ca au prix de l'euro (1 €) symbolique et avec, pour contrepartie, la réfection du pont de Salettes ;

invite M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette acquisition, aux clauses et conditions définies par la présente délibération et habilite M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer et authentifier l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

2-Informations de la municipalité :

Panneaux lumineux d'information : la Communauté de communes propose de prendre en charge toute ou partie de l'installation de deux panneaux lumineux implantés l'un à Allègre et l'autre à St-Paulien. Ces panneaux auront pour but d'annoncer les événements de la vie locale et associative de la commune et de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Après discussion, le conseil se prononce favorablement au projet.

Révision du plan de boisement : M. le Maire rappelle que le conseil a décidé de réviser le règlement de boisement et qu'une commission d'aménagement foncier doit être constituée à cet effet. Certains de ses membres seront élus par le conseil en son sein et parmi les candidats propriétaires de biens fonciers non bâtis (agriculteurs) et propriétaires forestiers qui se seront manifestés. En conséquence, il lance un appel aux candidatures qui devront être déposées par écrit en mairie avant le 4 mai.

Travaux à Sarzols : en raison de l'écoulement d'une source non drainée dans un chemin, plusieurs maisons souffraient de problèmes d'étanchéité. Pour y remédier, des travaux effectués en régie ont permis la pose de conduites d'évacuation pour capter la source et assainir le secteur ; à cette occasion ont été posés des tuyaux pour alimenter le futur réservoir.

Jardin d'enfants à Fonteline : la plateforme devant accueillir le futur jardin d'enfants est achevée ainsi que le nouveau terrain de boules ; les travaux se poursuivent.

Séance levée à 23h00.